

Direction régionale de l analyse et de l expertise de l Estrie et de la Montérégie

PAR COURRIEL

Longueuil, le 24 octobre 2016

Objet : Demande d'accès nº 2004 67665 - Réponse

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 22 septembre dernier, concernant les lots 4 186 688, 4 044 430 et 4 044 377 du cadastre du Québec sur la rue Bellerive à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

- Autorisation (1) du 21 juillet 1997 (2 pages);
- 2. Autorisation (2) du 21 juillet 1997 (2 pages);
- 3. Autorisation du 15 mai 1996 (2 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

...2

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional de l'accès aux documents

p. j. (4)



Longueuil, le 21 juillet 1997

AUTORISATION (article 32)

Municipalité de Saint-Athanase 90, route 104 Saint-Athanase QC J2X 1H1

N/Réf.: G-7311-16-01-5609006

1145145

Objet: Aqueduc et égout sanitaire - Phase II - Lot 2

Mesdames, Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 22 mai 1997, reçue le 23 mai 1997 et complétée le 21 juillet 1997, j'autorise, conformément à l'article 32 de la <u>Loi sur la qualité de l'environnement</u> (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Construction des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire dans les rues Bellerive, Guy, Luc, Alain, Messier, Reid, Grégoire, Des Cèdres, Des Ormes, Des Bouleaux, Des Saules et Mignonne.

Ces rues font partie du cadastre de la paroisse de Saint-Athanase, dans la municipalité de Saint-Athanase, municipalité régionale de comté Le Haut-Richelieu.

AUTORISATION (article 32)

-2-

N/Réf.: G-7311-16-01-5609006

1145145

Le 21 juillet 1997

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Demande d'autorisation datée du 22 mai 1997 et signée par Kateri Normandeau, ing.;
- Liste des propriétés en zone inondable à raccorder aux réseaux et transmise par Patrick Savard, ing., le 3 juillet 1997;
- Informations complémentaires transmises le 18 juillet 1997 par Stephen Davidson, ing.;
- Lettre au MEF datée du 21 juillet 1997 et signée par Stephen Davidson, ing.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

KC/NT/nt

Kathleen Carrière

Directrice régionale de la Montérégie



Longueuil, le 21 juillet 1997

AUTORISATION (article 32)

Municipalité de Saint-Athanase 90, route 104 Saint-Athanase QC J2X 1H1

N/Réf.: G-7311-16-01-5609007

1145055

Objet : Aqueduc et égout sanitaire - Phase II - Lot 3

Mesdames, Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 22 avril 1997, reçue le 23 avril 1997 et complétée le 21 juillet 1997, j'autorise, conformément à l'article 32 de la <u>Loi sur la qualité de l'environnement</u> (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Construction des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire dans les rues Bellerive, Tremblay, Genest, Ste-Marie, Rémillard, Phaneuf, Fredette, Théroux, Paquin, Dufort et route 133.

Ces rues font partie du cadastre de la paroisse de Saint-Athanase, dans la municipalité de Saint-Athanase, municipalité régionale de comté Le Haut-Richelieu.

AUTORISATION (article 32)

-2-

N/Réf.: G-7311-16-01-5609007

1145055

Le 21 juillet 1997

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Demande d'autorisation datée du 22 avril 1997 et signée par Kateri Normandeau, ing.;
- Liste des propriétés en zone inondable à raccorder aux réseaux et transmise par Patrick Savard, ing., le 3 juillet 1997;
- Informations complémentaires transmises le 18 juillet 1997 par Stephen Davidson, ing.;
- Lettre au MEF datée du 21 juillet 1997 et signée par Stephen Davidson, ing.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

KC/NT/nt

Kathleen Carrière

Directrice régionale de la Montérégie



Longueuil, le 15 mai 1996

AUTORISATION (article 32)

Municipalité de Saint-Athanase 90, route 104 Saint-Athanase QC J2X 1H1

N/Réf.: G-7311-16-01-5609002

1123608

Objet: Infrastructure municipale, phase 1, lot 4

Mesdames, Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 22 avril 1996, reçue le 23 avril 1996 et complétée le 13 mai 1996, j'autorise, conformément à l'article 32 de la <u>Loi sur la qualité de l'environnement</u> (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation de réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur les rues Lefort, Denicourt, Nadeau, Parent, Catherine, Jean, Monat, Louis, Bellerive, Mayer, Gervais, Filion, Messier, Ginette, Bouchard, Riveraine et St-André sur les lots P-71, 71-1, 71-2, 71-3, 71-4, 71-6, 71-14 à 71-19, 71-22, 71-23, 71-51, 71-52, 72-1, 72-4, 72-5, P-73, 73-1, 73-18, 73-19, 73-28, 74-1, 74-7, 75-1, P-76 et 76-1 du cadastre de la paroisse de Saint-Athanase, municipalité de Saint-Athanase, municipalité régionale de comté Le Haut-Richelieu.

AUTORISATION (article 32)

-2-

N/Réf.: G-7311-16-01-5609002

1123608

Le 15 mai 1996

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Plan nº 95-48-8-1-4-1-MP-01 de février 1996, signé et scellé par Stephen Davidson, ing., et Eric Pinard, ing.;
- Plans nºs 95-48-8-1-GC-1-4 feuillets 01 à 15 de février 1996, signés et scellés par Stephen Davidson, ing., et Kateri Normandeau, ing.;
- Note du 22 avril 1996, signée par Kateri Normandeau, ing.;
- Lettre de 7 mai 1996, signée par Kateri Normandeau, ing.;
- Note du 13 mai 1996, signée par Patrick Savard, ing.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

KC/AB/gb

Kathleen Carrière

Kathley Carrier

Directrice régionale de la Montérégie